

Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques

Déclaration d'intérêt pour les subventions aux Autochtones

Nom de l'organisation requérante :

Nom du signataire :

Rôle du signataire dans l'organisation :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Courriel :

Important

Veillez noter qu'il ne s'agit pas d'une demande de financement.

L'objectif de ce formulaire facultatif de déclaration d'intérêt est de vous aider à déterminer si votre projet pourrait être admissible à une subvention aux Autochtones du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC). Une fois que vous aurez soumis ce formulaire, une personne du programme du FIMC communiquera avec vous pour vous faire savoir si vous devez présenter une demande de subvention au FIMC ou fournir des renseignements supplémentaires.

Ce formulaire de déclaration d'intérêt n'est pas une étape obligatoire. Si vous préférez soumettre une demande directement, veuillez utiliser le formulaire de demande détaillé pour soumettre votre proposition.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca.

Introduction

Le FIMC appuie le développement et le déploiement d'infrastructures d'énergie propre et de transport qui permettront le développement et l'expansion de projets de minéraux critiques. La mobilisation des Autochtones est un élément crucial du développement des infrastructures et de l'exploitation minière au Canada. Les Autochtones sont les gardiens, les titulaires de droits et, dans certains cas, les détenteurs de titres des terres sur lesquelles ce développement a lieu. À cet égard, il est important de veiller à ce que les groupes autochtones reçoivent l'appui dont ils ont besoin pour déterminer comment ils souhaitent participer de manière significative aux projets d'infrastructure des minéraux critiques, pour représenter les intérêts de leurs collectivités dans les discussions sur les projets et pour collaborer avec l'industrie et le gouvernement.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada 

Les subventions du FIMC aux Autochtones soutiendront les collectivités et les organisations autochtones et les personnes qui travaillent au nom d'un partenaire autochtone, en leur fournissant des fonds pour soutenir leur participation, leur renforcement des capacités ou le partage des connaissances à cette fin.

Questions sur la déclaration d'intérêt

1. Le demandeur doit être une organisation autochtone ou une organisation non autochtone valablement constituée ou enregistrée au Canada qui travaille avec un partenaire autochtone ou en son nom (questions **a** et **b** ci-dessous). Le fait qu'un demandeur soit situé dans une région nordique ou éloignée (question **c** ci-dessous) et/ou qu'il soit un représentant d'une organisation (question **d** ci-dessous) déterminera le financement maximal disponible.

a. Sélectionnez votre type d'organisation :

- Collectivité ou gouvernement autochtone
- Conseil tribal autochtone ou représentant d'un conseil
- Organisation autochtone à but lucratif (détenue à 51 % ou plus par des Autochtones)
- Organisation autochtone à but non lucratif (détenue à 51 % ou plus par des Autochtones)
- Établissement universitaire ou de recherche (au nom d'une organisation partenaire autochtone)
- Gouvernement provincial ou territorial, ou administration régionale ou municipale (au nom d'une organisation partenaire autochtone)
- Organisation canadienne à but non lucratif (nom d'une organisation partenaire autochtone)

b. Si vous n'êtes pas une organisation autochtone, veuillez indiquer le nom de votre organisation partenaire autochtone :

Pour être prises en considération pour une subvention, les demandes présentées par des organisations non autochtones doivent **comprendre une lettre d'une organisation partenaire autochtone** confirmant qu'elles travaillent avec un partenaire autochtone ou en son nom.



c. Votre organisation est-elle située dans une région éloignée ou nordique? Oui Non

Les conseils suivants sont fournis à l'appui de cette autodéclaration :

- **Les régions nordiques** sont définies comme toutes les collectivités situées dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunatsiavut, au Nunavik, au Nunavut et au Yukon
- **Les régions éloignées** comprennent :
 - les collectivités qui ne sont pas raccordées aux réseaux d'infrastructures essentielles plus vastes, comme le réseau électrique, le réseau routier ou le réseau de gaz naturel canalisé
 - les collectivités qui ne sont pas desservies par un réseau de transport de surface toute l'année et qui ont une population permanente selon le recensement national
 - les collectivités qui se trouvent à une très grande distance de grandes agglomérations ou qui sont dépourvues des liens de transport qui sont typiques des régions plus peuplées
 - les collectivités où la distribution du courrier est irrégulière, comme l'indique le [tableau des codes postaux des régions éloignées](#)¹

¹ <https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/sujet/normes-livraison/installations-traitement-marketing-direct-courrier-transactionnel.page>

d. Votre organisation est-elle un représentant d'une organisation? Oui Non

Les représentants d'une organisation sont des entités autochtones qui représentent les droits et les intérêts de plusieurs nations ou collectivités autochtones, pouvant être liées par des antécédents culturels ou linguistiques, une région géographique ou les limites d'un traité ou d'une revendication territoriale globale et comprenant des conseils tribaux, des organisations régies par des traités, des organisations de revendications territoriales, des organisations régionales et des organisations autochtones nationales.

2. Votre projet doit appuyer la mobilisation des Autochtones dans le développement ou le déploiement potentiel d'un **projet d'infrastructure admissible** (c.-à-d., des projets d'énergie propre et/ou de transport) qui permettra le développement de minéraux critiques à l'étape de l'exploitation minière (c.-à-d., à l'exclusion de la transformation ou de la fabrication). Les projets d'infrastructures admissibles pourraient inclure, par exemple, une nouvelle route menant à une région où des mines pourraient être établies et pouvant être à l'étape de la planification (p. ex., en cours d'obtention de permis et/ou d'évaluation d'impact ou environnementale), être prête pour la construction ou être déjà en cours de construction. Les projets d'infrastructures admissibles peuvent aller jusqu'à leur achèvement ou non.

a. Votre projet est-il lié à un projet d'infrastructure admissible? Oui Non

b. Quel est le nom (ou la description) du projet d'infrastructure admissible?

Par exemple, le nom du projet pourrait être « projet d'énergie propre de Cherry Hill » ou la description pourrait être « un projet de construction d'un parc éolien et d'agrandissement du parc solaire voisin près de Saskatoon, en Saskatchewan ».

3. Veuillez consulter les descriptions des activités ci-dessous et cocher toutes celles qui s'appliquent à votre projet.

Mobilisation, y compris avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes et partenaires du secteur des ressources naturelles (en personne ou virtuellement).

La mobilisation comprend également l'établissement de liens avec d'autres groupes autochtones pour discuter de la faisabilité du déploiement de projets d'infrastructures potentiels et du développement des ressources naturelles.

- Participer à des réunions, à des dialogues ou à des conférences organisés par d'autres
- Organiser des réunions, des dialogues ou des conférences
- Organiser des cérémonies autochtones ou y participer
- Fournir des commentaires pour les évaluations d'impact et environnementales ou les mesures d'adaptation

Renforcement des capacités de votre organisation.

Ces activités peuvent aider votre organisation à se renseigner, à s'engager, à négocier et à faire avancer les discussions relativement à la faisabilité ou le déploiement d'un projet d'infrastructure admissible potentiel et/ou de propositions de développement et de conservation des ressources naturelles.

Éducation (p. ex., webinaires, cours, dialogues avec des experts)

Formation et perfectionnement des compétences (p. ex., ateliers, formation en cours d'emploi, cours pratiques)

Personnel (p. ex., embauche de consultants ou d'employés supplémentaires qui se consacreront au soutien de la mobilisation)

Collecte et partage de connaissances autrement que par le truchement des activités de mobilisation énumérées ci-dessus.

Ces activités peuvent être ciblées (p. ex., en tant que contribution à une étude) ou générales (p. ex., la publication d'un rapport à l'intention de la communauté et du public).

Rapports écrits, études ou autres documents

Séances d'information en personne ou virtuelles

Autres activités de collecte ou de partage de connaissances

4. Veuillez décrire brièvement les objectifs de votre projet et les résultats attendus.

5. Veuillez fournir votre meilleure estimation des dates de début et de fin de votre projet.

Dans le cadre de cet appel de propositions, les projets doivent être terminés d'ici le 31 mars 2026.

Votre projet débutera le :

Votre projet se terminera le :

6. Veuillez décrire l'endroit où votre projet se déroulera.

7. Veuillez fournir le coût estimatif de votre projet :

Veuillez noter que le montant maximal de la subvention disponible varie selon le type de demandeur. Le tableau suivant indique le montant maximal de financement que vous pourriez demander en fonction de vos réponses aux questions 1.c. et 1.d. du présent formulaire.

Type de demandeur	Région nordique ou éloignée Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.c. est oui.	N'est pas une région nordique ou éloignée Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.c. est non.
Représentant de l'organisation Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.d. est oui.	150 000 \$	100 000 \$
N'est pas un représentant de l'organisation Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.d. est non.	75 000 \$	50 000 \$